

OFFRE DE FORMATION

FAIRE UN MEMOIRE DE RECLAMATION

Formation	FAIRE UN MEMOIRE DE RECLAMATION
Enjeu	Tout au long de l'exécution d'un marché de travaux, l'entreprise peut défendre ses intérêts en formulant des réclamations. La difficulté réside dans la rédaction du mémoire qui doit respecter certaines règles, afin que l'entrepreneur ne prenne pas le risque de voir sa réclamation entachée d'irrégularités, et voir sa demande rejetée. De l'interprétation des clauses du contrat à la rédaction du mémoire la formation FAIRE UN MEMOIRE DE RECLAMATION vous permettra de constituer et rédiger un dossier de réclamation, en respectant la procédure.
Objectifs Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les cas de réclamations – Constituer et rédiger un dossier de réclamation
Public	– Toutes personnes amenées à exécuter des marchés de travaux
Pré-requis	– Avoir une pratique des marchés de travaux
Le plus	– Savoir préparer les arguments
Méthodologie pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> – Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. – Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en situation grâce, et des cas pratiques tout au long de la formation. – Support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation remis au participant
Durée	1 jour (7 h)
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Feuille de présence – Cas pratique et /ou fiche d'évaluation – Evaluation à 3 mois
Validation	Attestation de compétence nominative délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
Compétences métier	À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de constitution et de rédaction d'un mémoire de réclamation
Programme	Voir en annexe
Moyens techniques & pédagogiques	1 salle de formation équipée vidéoprojecteur, paperboard, écran mobile, wifi,
Modalité d'organisation	Formation en groupe de 6 personnes minimum & dans la limite de 8 personnes maximum
Handicap	Locaux adaptés aux personnes porteuses de handicap en mobilité
Référent handicap & administratif	Raymond VAITILINGOM – 0262 20 30 47 – 0692 600 910 E-mail : capeb.st-denis1@orange.fr
Date (s)	Mercredi 22 mars 2023
Coût	316 € (Prise en charge par votre OPCO)
Formateur (s)	Fred FONTAINE de l'entreprise CONTRACT'CONSEIL à jour du maintien & d'actualisation de ses compétences. Il est spécialiste de l'ingénierie administrative des marchés
Satisfaction des stagiaires	NOUVELLE FORMATION

Jour 1 :

Pourquoi réclamer ? Identifier les cas d'ouvertures à réclamation

1. Interprétation des clauses du contrat
2. Garantie de paiement
3. Difficultés rencontrées au cours de l'exécution
4. Travaux supplémentaires
5. Modifications du contrat
6. Décompte général
7. Réception et levée des réserves
8. Restitution de la retenue de garantie

Quand réclamer ? En cours de chantier ou après réception

1. Point de départ
2. Identification et précautions à prendre

Délai

Marchés publics

1. CCAG – travaux

Marchés privés

2. Code Civil ou norme NFP 03- 001

Le contenu du mémoire en réclamation

1. Construction du mémoire en réclamation
2. Chiffrage du mémoire en réclamation
3. Pièces justificatives
4. Modalités de transmission

Les modes de règlement amiable des différends

1. Médiation
2. Transaction
3. Recours amiable

BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN VALANT BON DE COMMANDE

**A RETOURNER A L'ARFAB AVANT
LE DEBUT DE LA FORMATION**

Intitulé de la formation

Date(s) : du **au** **Nombre de jours :**

Dénomination de l'entreprise : **Activité principale :**

Noms, Prénoms du Représentant légal de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **E-mail :**

Tél. fixe : **GSM :** **Web :**

SIRET : **APE (NAF) :** **Nbre de salariés :**

Financement de la formation

- Paiement direct par l'entreprise (Chèque libellé à l'ordre de ARFAB Réunion)
- OPCO CONSTRUCTYS
- OPCO AKTO
- OPCO EP
- Plan de formation
- FAFCEA (non-salariés)
- Autres (préciser).....

Participant (s)

Noms	Prénoms	Hommes	Femmes	Date de naissance	Statut*

* Statut : Artisan / Gérant non salarié = CE - Conjoint (e) collaborateur (trice) = Conjoint - Salarié = Salarié – Demandeur d'emploi = DE

Fait à....., le

(Cachet & signature du Représentant légal)

Conditions, coûts et modalités d'inscription

L'ARFAB-Réunion est exonérée de TVA. Tous les coûts indiqués sont donc nets de TVA. Sous réserve de l'accord de chaque financeur, les formations de l'ARFAB-Réunion peuvent bénéficier de financement du FAFCEA, de CONSTRUCTYS, d'un autre OPCO, du Conseil Régional, de l'Etat.

Conditions d'inscription

Après réception du bulletin d'inscription, l'ARFAB adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme du stage. L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à l'ARFAB de ladite convention complétée et signée, des règlements et des pièces annexes.

Annulation ou absence en formation

L'ARFAB se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage, si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant. Dans ce cas, l'ARFAB en informera l'entreprise au moins une semaine avant la date prévue du démarrage du stage et restituera l'ensemble des règlements joints à la convention. Toute annulation par le stagiaire intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 2 semaines avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dues dans leur intégrité. Les frais d'annulation ne sont pas par nature imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent donc pas être prélevés sur les budgets de formation. Au cas où l'ARFAB organiserait, dans les 6 mois, une session de formation sur le même sujet, le report serait proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité d'annulation sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Droit & compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion ou toute autre juridiction compétente saisie par l'ARFAB.

Questionnaire à remplir & à retourner
obligatoirement avec le bulletin d'inscription

Questionnaire

Vous avez pris connaissance du programme de formation **Faire un mémoire réclamation**. Merci de répondre aux 2 questions suivantes :

1. Ce programme répond-t-il à vos attentes ?

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....

Si Non – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....

2. Souhaitez-vous que l'on aborde un point particulier par rapport à vos attentes ?

Non

Si Oui – Indiquez votre réponse en quelques lignes

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet et signature du Représentant (e) légal (e)